

**DÉCLARATION DE LA FNEC-FP-FO
CTA DU 13 NOVEMBRE 2020
Académie de Bordeaux**

Madame La Rectrice,
Mesdames & Messieurs les membres du Comité Technique Académique,

Ce CTA se déroule dans un contexte bien particulier, puisque d'une part nous avons tous toujours en tête, et pour bien longtemps, l'assassinat dans l'exercice de ses missions de notre collègue **Samuel Paty**, et d'autre part, nous sommes tous confrontés aux difficultés liées à la seconde vague de la pandémie.

Toutefois, ce CTA se tient en présentiel, nous nous en réjouissons, même si nous aurions apprécié que tous les élus, titulaires et suppléants, puissent être présents aujourd'hui au rectorat de Bordeaux. Il est d'ailleurs étonnant qu'il soit si compliqué de nous réunir en présentiel, alors que le MEN semble trouver à peu près normal que des enseignants soient confinés dans une salle de classe avec de nombreux élèves, parfois plus de 30.

Madame La Rectrice, peut-être faudrait-il songer à programmer nos instances dans des lieux pouvant accueillir sans difficulté la totalité des élus. Nous avons pu voir mardi pour le CAEN que notre institution n'était pas encore prête à fonctionner « à distance ». D'ailleurs à ce propos, celui du CAEN, nous n'avons pas compris votre dernier message, celui que vous nous avez laissé via le tchat de l'application avant de quitter la séance : « Devant l'ampleur des difficultés techniques que nous rencontrons, nous sommes malheureusement contraints de clore prématurément cette réunion du CAEN. Nous vous prions de nous en excuser. Nous revenons vers vous par mail ce jour pour vous proposer un vote électronique sur 2 des points de l'ordre du jour : la carte des formations et les CMQ. Nous vous proposerons une nouvelle date de réunion du CAEN pour examiner les autres points de l'ordre du jour. ». Nous supposons que l'explication nous sera donnée dans quelques minutes... Bien évidemment, nul besoin de vous préciser que nous n'accepterons pas un vote qui ne serait pas précédé d'un débat.

Madame La Rectrice, nous vous l'avons dit plusieurs fois, vous avez pu le constater notamment avec la grève et les manifestations de mardi 10 novembre, la colère des personnels monte. Oui, les personnels sont très en colère parce qu'ils ont de plus en plus le sentiment que la protection des personnels est un sujet secondaire pour le MEN. Certains nous disent même se sentir méprisés par l'institution.

Madame La Rectrice, en préparant cette déclaration, nous avons retrouvé celle que nous avons faite il y a deux ans presque jour pour jour, lors du CTA du 9 novembre 2018. Nous avons alors choisi de la débiter en évoquant l'émotion ressentie par l'ensemble des personnels enseignants suite à la diffusion d'une vidéo montrant une collègue de la SEP du Lycée Edouard Branly de Créteil tenue en joue par un de ses élèves. Nous avons alors rappelé que les violences scolaires étaient un fléau auquel de nombreux personnels étaient confrontés depuis de nombreuses années et de manière récurrente.

Deux ans plus tard, nous aurions presque pu reprendre la même déclaration...

En effet, il y a deux ans déjà, nous écrivions que les politiques successives n'avaient eu de cesse de dégrader nos conditions de travail, de nous retirer des moyens, de nous isoler, de faire en sorte que notre parole n'ait plus le poids ni l'autorité nécessaires à nos fonctions, etc.

Il y a deux ans déjà, nous reprochions à ceux qui nous gouvernent, de manière générale, de ne jamais tenir parole. Parmi les exemples que nous prenions, il y avait notamment les propos tenus par Madame La Ministre Vallaud-Belkacem juste après les attentats de 2015. Elle avait promis, déjà, que le « ne pas faire de vagues » allait être remplacé par le « ne plus rien laisser passer »... Notre Ministre actuel, après l'affaire Gallieni, avait affirmé que « plus un acte d'incivilité ne resterait impuni »... Et après cette affaire de collègue tenue en joue, il avait osé affirmer « mètre carré par mètre carré, reconquérir la République »...

Et aujourd'hui ? Quelles sont les promesses qui nous sont faites ? Peu importe en fait, les promesses, ça suffit !

Aujourd'hui, si les professeurs sont en colère, c'est parce qu'ils alertent depuis trop longtemps sur les difficultés éducatives dans certains établissements. Et ils ont le sentiment d'être de moins en moins soutenus. Pire, ils ont trop souvent le sentiment d'être considérés comme les premiers responsables des situations conflictuelles qu'ils dénoncent.

Oui, malgré toutes les promesses, c'est de pire en pire ! Un professeur insulté est devenu une banalité qui ne mérite même plus un conseil de discipline pour l'élève concerné. De plus en plus souvent, des parents entrent dans l'École, en dépassant leurs prérogatives et en alimentant la défiance à l'égard des enseignants.

Dans ce contexte, c'est le message du président de l'Assemblée Nationale, interviewé par un animateur d'une chaîne de télévision à laquelle nous devons rester connectés pour être correctement informés des instructions officielles données par le MEN, qui a retenu l'attention des enseignants. Oui, Richard Ferrand a affirmé que « depuis plusieurs décennies il y a des choses que sans doute collectivement nous avons eu tort de laisser changer. [...] Les parents devraient rester hors de l'école et foutre la paix aux profs », l'école, « ce n'est pas la démocratie participative », « les parents donnent l'éducation à leurs enfants mais ce sont les professeurs qui sont chargés de donner l'instruction : ils ne sont pas chargés de se substituer aux parents défaillants, pas plus que les parents n'ont à venir dire comment il faut enseigner ». Pour le 4^{ème} personnage de l'Etat, il faut « fermer toutes les trappes à contestation de l'action des professeurs » et « redonner la pleine autorité aux enseignants ».

Les relations parents-enseignants doivent être correctement rétablies, c'est-à-dire qu'elles doivent se tenir dans un cadre qu'elles n'auraient jamais dû quitter, celui d'un rapport de confiance ! Ils éduquent, nous instruisons !

Pour la FNEC-FP-FO, la protection fonctionnelle ne peut se résumer à une assistance juridique. Bien entendu, l'article 11 du statut général doit s'appliquer sans délai et jusque dans les réseaux sociaux, comme le prévoit la récente circulaire gouvernementale, toutefois insuffisante à nos yeux. Pour notre Fédération, la protection fonctionnelle se doit d'être effective dès lors que l'agent exerce ses fonctions, pas a posteriori, mais a priori. Elle doit servir à prévenir l'incident, le problème, la remise en cause, l'insulte, la menace ou pire encore. La protection fonctionnelle est aussi une protection primaire. Il est temps de faire de l'école un véritable sanctuaire laïque bâti sur le respect des statuts et la liberté pédagogique.

Concernant la rentrée du 2 novembre, la « désorganisation organisée » par le MEN, a rajouté à la colère des personnels. Bien sûr, tout le monde comprend qu'entre la situation sanitaire et le plan Vigipirate, il était très difficile de prévoir une rentrée satisfaisante pour le 2 novembre... Mais la solution d'un report de la rentrée des élèves au 3 novembre avait été proposée au MEN. Il n'en a pas voulu. Dans les établissements, il a fallu souvent négocier avec les chefs d'établissement afin de pouvoir banaliser du temps dans la journée pour permettre aux nombreux collègues qui le souhaitaient de se réunir pour s'exprimer et discuter avant de prendre en charge leurs élèves. Cela a créé un profond émoi parmi de nombreux professeurs. Certains collègues ont eu le sentiment que cet hommage avait été bafoué, que notre collègue avait eu un hommage « au rabais ». De nombreux chefs d'établissement ont été mis en difficulté par cette organisation qui n'était pas à la hauteur de l'évènement.

Mais la colère monte aussi et surtout parce que les personnels ont le sentiment que la gestion de la crise sanitaire n'est pas à la hauteur des enjeux. Nous devons tout faire pour éviter la fermeture des établissements. Nous savons tous que le premier confinement a été catastrophique pour de nombreux élèves, surtout pour ceux de la Voie Professionnelle. Et demander aujourd'hui aux chefs d'établissement, aux directeurs d'école et aux personnels de mettre en place le nouveau protocole sanitaire que le MEN qualifie de « renforcé », alors qu'en fait il ne s'agit que d'un protocole du « si possible », est irresponsable ! Oui, ce protocole nous impose d'éviter le brassage des élèves « si possible », de pratiquer la distanciation physique « si possible », de ventiler les bâtiments « si possible » et de les désinfecter « si possible ».

Depuis vendredi 6 novembre, il semble bien que le MEN se soit rendu compte que tout cela n'allait pas suffire. Mais ses préconisations de réduction des effectifs pour les lycées restent floues et semblent très insuffisantes. Et que fait-on pour les collèges ? Pour les écoles ? Ce mardi 10 novembre 2020, à l'appel de l'intersyndicale, les personnels étaient en grève pour demander des conditions sanitaires suffisantes et la présence massive et urgente de personnels dans les écoles, collèges, et lycées.

Oui, nous demandons au Ministre de procéder dès à présent au recrutement de ces personnels, en particulier en ayant recours aux listes complémentaires des concours, et en ré-abondant les listes complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire.

Madame la Rectrice, pour la FNEC-FP-FO, la mise en place de ce protocole n'a en réalité qu'un seul objectif : l'exonération des obligations de l'employeur. Normalement, ces obligations se suffisent à elles-mêmes matériellement, juridiquement. Appliquons-les !

Pour la FNEC FP-FO, les personnels de l'Education nationale sont maintenant en première ligne, l'employeur doit immédiatement :

- mettre à disposition des masques FFP2 (seuls masques reconnus équipement de protection individuelle par le Code du travail), du gel, des lingettes ;
- mettre en place une politique de dépistage ;
- recruter des médecins de prévention et du personnel infirmier en nombre ;
- reconnaître la Covid 19 comme maladie professionnelle ;
- abroger le jour de carence et rembourser des jours de carence depuis la rentrée scolaire ;
- mettre en place le dédoublement dans toutes les classes quand cela s'avère nécessaire et créer les postes pour cela, c'est le seul moyen de garantir l'égalité dans l'instruction en évitant la fermeture des classes et des établissements scolaires ;
- exiger des collectivités locales qu'elles remplissent leurs obligations en termes de désinfection.

Concernant l'ordre du jour de ce CTA, nous interviendrons au fur et à mesure. Cependant, nous souhaitons déclarer dès à présent que contrairement à ce que vous affirmez Madame La Rectrice, contrairement aussi à ce qui est écrit dans le diaporama reçu pour le CAEN, les équipes pédagogiques n'ont absolument pas été consultées avant d'établir cette carte des formations professionnelles. Nous y reviendrons...

« Résister, revendiquer, reconquérir. »

Nous vous remercions pour votre écoute.

**Pour la FNEC-FP-FO
Isabelle Haye, Philippe Roche,
Reynald Diranzo, Eric Mouchet.**